

## Les conducteurs bénévoles

### HAUTEVILLE-SUR-MER

Jacky CARDONNEL – Tél. 02 33 17 26 17  
Nicole DOUCHIN – Tél. 02 33 47 81 53  
Jean-Claude LEHODEY – Tél. 02 33 46 60 15  
Brigitte LEROY – Tél. 06 80 07 02 44  
Pierre POIRIER – Tél. 02 33 47 29 64

### MONTMARTIN-SUR-MER

Victor BRIAND – Tél. 02 33 46 66 23  
Pierre POIRIER – Tél. 02 33 47 29 64

### QUETTREVILLE-SUR-SIENNE

#### Quettreville-sur-Sienne

Serge LEBAILLY – Tél. 02 33 07 45 18  
Frédéric MONSALLIER – Tél. 06 50 11 33 12  
Hilde NUYTINCK – Tél. 06 08 76 97 22

#### Trelly

Françoise GUILLON – Tél. 02 33 47 70 22

### REGNÉVILLE-SUR-MER

Sylvie FAIDERBE – Tél. 06 20 35 65 13



vous accompagner

## Solidarité transport

Montmartin-sur-Mer  
et communes alentour



### Président de l'association :

Romuald MITAINE - Tél. 02 33 70 46 96  
10 Place de la Mairie - 50450 GAVRAY

### Solidarité transport, un partenariat entre la MSA et Familles Rurales

N'hésitez pas à contacter  
la coordination départementale  
**Solidarité transport**

Tél. 06 68 14 95 59

[solidarite-transport.manche@famillesrurales.org](mailto:solidarite-transport.manche@famillesrurales.org)

MSA Côtes Normandes - Service Communication - © photos : MSA CN - 2019

## Solidarité transport

La MSA et l'association Familles Rurales de Gavray proposent un service de transport assuré par des bénévoles.

## Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes sans solution de transport, non imposables sur le revenu et adhérentes au service Solidarité Transport de l'association, quels que soient leur âge et leur régime de protection sociale.

## Pour quoi ?

Pour accompagner les personnes dans des déplacements occasionnels, hors dimanches et jours fériés : visites de convivialité, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites médicales...

Sont exclus les transports pris en charge par l'assurance maladie, les caisses de retraite, les mutuelles, etc...

## Où ?

Dans un rayon géographique limité.  
Voir carte ci-contre.

## Quelle sera votre participation ?

- L'adhésion annuelle à l'association.
- Une participation aux frais de déplacement du bénévole.

Un reçu vous sera remis par le bénévole.

## A qui vous adresser ?

Pour bénéficier de ce service, adressez-vous au bénévole le plus proche de votre domicile figurant sur ce document.

Prendre contact avec lui  
48 heures avant le déplacement.

## Zone géographique desservie

Votre lieu de départ ou d'arrivée doit se situer sur l'une des communes ci-dessous :



Votre transport peut être assuré dans une zone délimitée par les villes de :

- Avranches
- Granville
- Agon-Coutainville
- Coutances
- Saint-Lô
- Gavray